

## SYNDICAT MIXTE AEP REGION MANCELLE

### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution : **SMAEPRM ESU (Eau Superficielle)**, 072000066

Communes desservies : Changé(NE-O)-Étival les le Mans(SE)- St Pavace(O)-Voivres les le Mans(écart)-Moncé en Belin(N)-Louplande(E) La Quinte(S)-Spay(NE)-St Mars la Brière(O)-Parigné l'Évêque(écart).

Gestion de la distribution de l'eau (exploitant) : Régie syndicale.

Ressource : rivière l'Huisne. Station de traitement : USINE DE L'ÉPAU

Filière de traitement : Coagulation - Décantation - Filtration sable - Ozonation - Filtration charbon actif - Désinfection au chlore.

### PROTECTION DE LA RESSOURCE

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis à vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles. **Pour le réseau considéré, la procédure réglementaire est achevée mais pas de ressource de secours (retenue d'eau brute non réalisée).**

### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, de la ressource au robinet du consommateur. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue. Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur des centaines de paramètres différents. Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 59 prélèvements réalisés en 2020. Les analyses sont effectuées par le laboratoire INOVALYS agréé par le ministère chargé de la santé.

Les résultats sont consultables au fil de l'eau sur le site national [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Les fiches de synthèse annuelles sont mises en ligne sur le site de l'ARS

[www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/eau-destinee-la-consommation-humaine)

### CONSEILS DE CONSOMMATION

◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à envisager dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle n'a pas été utilisée depuis plusieurs heures dans les canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. **Dans le cas d'un adoucisseur, assurez-vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.**

◆ En cas d'utilisation du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation physique des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas de non-respect de la réglementation. L'usage d'un puits privé doit faire l'objet d'une déclaration à la mairie.

### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2020

**L'EAU DISTRIBUÉE EST DE TRES BONNE QUALITE SANITAIRE ET CONFORME AUX EXIGENCES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION.**

### APPRECIATION DE VOTRE EAU POUR QUELQUES PARAMETRES

#### BACTERIOLOGIE

**Très bonne qualité bactériologique**

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination d'origine fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Taux de conformité 100 %

#### NITRATES

**Eau de très bonne qualité**

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de « maladie bleue » du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

Minimum	8,8 mg/L
Moyenne	19,3 mg/L
Maximum	24 mg/L

#### PESTICIDES

**Eau conforme pour le paramètre pesticides**

Taux de conformité 100 %

Plus de 200 pesticides et produits de dégradation (ou métabolites) sont recherchés, à des fréquences variables selon le débit de la station de traitement. La plupart de ces molécules font l'objet d'une limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet de 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule et de 0,5 µg/l pour leur somme.

La valeur réglementaire de 0,1 µg/L n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire.

Pour autant, tout dépassement de cette valeur nécessite **une évaluation sanitaire par comparaison avec la valeur sanitaire maximale de consommation établie par l'ANSES, ainsi qu'une gestion spécifique visant le retour à la conformité.**

#### FLUOR

**Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical.**

La teneur limite de 1,5 milligramme par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Moyenne 0,09 mg/L

#### DURETE

**Eau calcaire de dureté moyenne**

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Minimum	15,7 °F
Moyenne	28,8 °F
Maximum	33,2 °F

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRÉSENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ-LE À VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**